

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1903)**

Heft 39

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



Administration, Rédaction: CRESSIER, (Neuchâtel)

Octobre 1903

N° 39



Prix du Numéro 25 cts.
 Prix de l'Abonnement pour non-sociétaires Fr. 3.— par an

Preis der Nummer 25 cts.
 Abonnementspreis für Nichtmitglieder Fr. 3 per Jahr

Au moment de mettre sous presse nous apprenons le rétablissement du crédit des des Beaux-Arts à fr. 100,000 par le Conseil des Etats, reste le vote au Conseil National qui suivra sans aucun doute.

Im Momente unsere Nummer in Druck zu geben, erfahren wir, dass der Credit für die schönen Künste vom eidg. Ständerat wieder auf 100,000 Fr. erhöht wurde. Das Votum des Nationalrates bleibt noch abzuwarten, dürfte aber wohl zustimmend sein.

LE JOURNAL

Le Comité central de Neuchâtel fera paraître « l'Art Suisse » régulièrement à partir du 1^{er} novembre 1903 jusqu'au moment de l'assemblée générale, en un format approprié à notre budget.

Le Comité central se réunira le 15 de chaque mois ; le journal paraîtra à la fin du mois.

Il serait bon que les sections qui auront à discuter les propositions transmises par l'Art Suisse aient une séance dans la première quinzaine du mois, afin que les résolutions prises dans ces séances puissent être communiquées en temps utile par l'organe central. De cette façon la vie refluerait du centre aux extrémités et des extrémités au centre avec régularité, et le lien indispensable, la communauté des idées et des intérêts pourrait s'établir.

Que les présidents de sections, ou les secrétaires, fassent en dix lignes un résumé de leurs procès-verbaux, surtout de ce qui a été le fait principal de la réunion. Le Comité central, de son côté, donnera ses informations aussi brièvement que possible. Nous verrons alors s'élaborer, se dégager une pensée qui sera plus près de la pensée commune et l'esprit réel de la Société s'imposera.

Le journal prendra ainsi son véritable rôle d'informateur. Nous ne méconnaissons pas le rôle de ceux qui élaborent la théorie de l'Art, mais un organe professionnel de l'envergure du nôtre est nécessairement plus modeste, cette prétention le dépasse trop. Si son but est de servir aux intérêts immédiats de la société qu'il représente, il doit rester professionnel. Dans ce domaine, que de questions d'ordre général veulent être étudiées ! depuis celles qui se rattachent à nos expositions, à nos jurys jusqu'à celles qui s'occupent de solidarité. Que d'idées à classer, qui, si elles